

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT



RAPPORT ANNUEL DE GESTION

Conseil d'établissement
2023-2024

Adopté par le Conseil d'établissement lors de la
séance du 5 juin 2024

**Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe**

Québec 

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Chers membres du conseil et membres du personnel,

Chers élèves et partenaires de la formation professionnelle,

Au nom des membres du conseil d'établissement, c'est avec un sentiment de fierté et d'accomplissement que je vous présente ce rapport annuel pour clôturer l'année scolaire 2023-2024.

Cette année encore, l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe (EPSH) a continué à exceller dans sa mission de former des professionnelles et des professionnels de métier accomplis et compétents. Grâce à l'engagement sans faille d'un personnel dévoué et à la soif d'apprendre de nos élèves, nous avons surmonté les défis et célébré de nombreuses réussites.

Notre capacité d'adaptation a été grandement sollicitée au cours de la dernière année. Nous avons introduit de nouveaux programmes qui répondent aux besoins changeants du monde du travail et renforcé nos partenariats avec les entreprises locales, assurant ainsi que nos formations restent pertinentes et avant-gardistes. Je tiens également à souligner notre appréciation très positive du partenariat important établi avec la Commission de la construction du Québec (CCQ). Nous sommes reconnaissants envers la CCQ de s'appuyer sur le réseau de la formation professionnelle et plus spécifiquement sur l'EPSH pour assurer la formation et le perfectionnement de la main-d'œuvre du secteur de la construction.

Ensemble, nous continuerons à préparer nos élèves à être non seulement des travailleuses et des travailleurs performants, mais aussi des citoyennes et des citoyens responsables et des leaders innovants dans leurs communautés.

Je tiens à remercier chacun d'entre vous pour votre contribution inestimable à notre succès collectif. Votre passion, votre dévouement et votre travail acharné sont le cœur de notre réussite.



Stéphane Brennan
Président du conseil d'établissement
École professionnelle de Saint-Hyacinthe

TABLE DES MATIERES

- 1. PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT..... 4**
 - 1.1 Liste des membres du conseil d'établissement 4
- 2. Bilan des activités du conseil d'établissement 4**
 - 2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement.....
 - 2.2 Activités réalisées et décisions prises.....
 - 2.3 Résultats obtenus
- Annexes**

1. Présentation du conseil d'établissement

1.1 Liste des membres du conseil d'établissement

Nom et prénom	Titre
Brennan, Stéphane	Gestionnaire de portefeuille, Desjardins Président, membre représentant des groupes socio-économiques et sociocommunautaires et des entreprises
Pedneault, René	Directeur du service de développement économique et local, MRC d'Acton Vice-président, membre représentant des groupes socio-économiques, sociocommunautaires et des entreprises
Bélair, Jonathan	Directeur de la formation continue à la Commission de la construction du Québec (CCQ) Membre représentant des groupes socio-économiques, sociocommunautaires et des entreprises
Bisaillon, Stéphane	Membre de l'exécutif de l'Union des producteurs agricoles (UPA) Membre représentant des groupes socio-économiques, sociocommunautaires et des entreprises
Dulude, Noeimy	Conseillère au développement entrepreneurial et au mentorat, développement économique de la grande région de Saint-Hyacinthe Membre représentante des groupes socio-économiques, sociocommunautaires et des entreprises
Larrivée, Charlie	Élève au programme Mécanique automobile Membre représentante des élèves
Lefebvre, Andrew	Élève au programme Mécanique agricole Membre représentant des élèves
Lamontagne, Gina	Enseignante au programme Grandes cultures Membre représentante du personnel enseignant
Charbonneau, Dominic	Enseignant au programme Mécanique automobile Membre représentant du personnel enseignant
Trudeau, Éric	Enseignant au programme Horticulture et jardinerie Membre représentant du personnel enseignant
Rowden, Carole	Enseignante aux programmes du secteur Santé Membre représentante du personnel enseignant
Vanicatte, Lionel	Enseignant au programme Réalisation d'aménagements paysagers Membre représentant du personnel enseignant
Leblanc, Jessica	Enseignante aux programmes de Santé Membre représentante du personnel enseignant
Loranger, Amélie	Agente de développement – Parcours Formation Membre représentante du personnel professionnel
Fiset, Johanne	Technicienne en éducation spécialisée Membre représentante du personnel de soutien
Chamberland, Karine	Secrétaire de gestion – Services éducatifs en formation professionnelle Membre représentante du personnel de soutien

2. Bilan des activités du conseil d'établissement

2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement

Date	Type de séance
25/10/2023	Ordinaire
06/12/2023	Ordinaire
20/03/2024	Ordinaire
24/04/2024	Ordinaire
05/06/2024	Ordinaire

2.2 Activités réalisées et décisions prises

Sujets traités	Date	Actions réalisées	Commentaires
Pouvoirs généraux			
Adoption des règles de régie interne	25/10/2023	Adoptées	
Adoption du montant de remboursement pour les frais de gardiennage	25/10/2023	Adopté	
Présentation du rapport annuel 2022-2023	25/10/2023	Approuvé	
Présentation du principe et des balises pour les frais exigés des élèves 2024-2025	25/10/2023	Approuvés	
Présentation du calendrier scolaire 2425 modifié et calendrier scolaire 2026-2027	25/10/2023	Consultation effectuée	
Fonds à destination spéciale	25/10/2023	Approuvés	
Projet éducatif 2023-2027	06/12/2023	Adopté	
Plan de lutte visant à prévenir l'intimidation et la violence à l'école 2023-2024 modifié	06/12/2023	Adopté	
Adoption du budget révisé 2023-2024	06/12/2023	Adopté	
Présentation des règlements du centre 2023-2024 modifiés	06/12/2023	Approuvés	
Consultation sur l'Acte d'établissement	06/12/2023	Consultation effectuée	
Consultation sur les objectifs, principes, critères de répartition des ressources financières 2024-2025	20/03/2024	Consultation effectuée	
Consultation sur les critères de sélection pour la direction du centre	20/03/2024	Consultation effectuée	
Présentation des règlements du centre 2024-2025	24/04/2024	Approuvés	
Consultation sur le plan de lutte visant à prévenir l'intimidation et la violence 2024-2025	24/04/2024	Consultation effectuée	
Approbaton des listes de matériel 2024-2025	05/06/2024	Approuvées	
Adoption du plan de lutte visant à prévenir l'intimidation et la violence	05/06/2024	Adopté	

Adoption du plan de lutte visant à prévenir l'intimidation et la violence	05/06/2024	Adopté	
Adoption du Projet éducatif 2023-2027 – actualisation	05/06/2024	Adopté	
Adoption du budget 2024-2025 initial	05/06/2024	Adopté	
Adoption du rapport annuel de gestion 2023-2024	05/06/2024	Adopté	
Nomination des représentants des groupes socio-économiques, sociocommunautaires et des entreprises	05/06/2024	Adopté	Résolution
Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles			
Adoption du budget révisé 2023-2024	06/12/2023	Adopté	
Adoption du budget 2024-2025 initial	05/06/2024	Adopté	
Autres dossiers présentés pour information			
Journée Portes ouvertes du 19 octobre	25/10/2023	Information	
La formation obligatoire destinée aux membres des conseils d'établissement	25/10/2023	Information	
Offre de service Hiver et Automne 2024	25/10/2023	Information	
Formations autofinancées 2023-2024	25/10/2023 05/06/2024	Information	
Offensive construction	25/10/2023	Information	
Calendrier scolaire 2024-2025 – version modifiée	06/12/2023	Information	
Admissions 2024-2025	20/03/2024 05/06/2024	Information	
Portes ouvertes	24/04/2024	Information	
Portrait de clientèle 2024-2025	05/06/2024	Information	
La soirée Gala méritas 2023-2024	24/04/2024 05/06/2024	Information	
Le projet de calendrier des séances 2024-2025	05/06/2024	Information	

CONSULTATION ANNUELLE DES ÉLÈVES

Afin de répondre à ses obligations de consultation annuelle des élèves de façon efficiente et accroître l'indice de validité des questions posées, l'EPSH s'appuie sur une firme externe spécialisée dans les sondages de satisfaction, notamment dans le milieu de l'éducation. Ceci permet, entre autres, d'avoir accès à une méthodologie éprouvée et des outils technologiques performants qui permettent de ce fait une meilleure prise de décisions au regard des réponses obtenues de la part des élèves consultés.

Les sondages sont administrés à tous les groupes d'élèves débutants de même qu'à tous les groupes d'élèves finissants de chaque programme.

Voici les faits saillants des résultats de la consultation menée en 2023-2024.

Sondage des élèves débutants

Nombre de répondants ayant complété le sondage : 716 répondants

Thème	Satisfaction	Thème	Satisfaction
Motivation	Échelle de 1 à 10 1 - Pas du tout satisfaisant 10 - Très satisfaisant	Accueil et accompagnement	Échelle de 1 à 10 1 - Pas du tout satisfaisant 10 - Très satisfaisant
Quel est votre degré de motivation actuel envers votre formation?	8,80	Signalisation (indications intérieures et extérieures)	7,83
		Accès aux services d'aide à l'élève	8,35
		Processus d'inscription	8,37
		Horaire des cours	8,59
		Accueil lors de la première journée	8,70

Sondage des élèves finissants

Nombre de répondants ayant complété le sondage : 436 répondants

Thèmes	Satisfaction Échelle de 1 à 10 1 - Pas du tout satisfaisant 10 - Très satisfaisant	Thèmes	Satisfaction Échelle de 1 à 10 1 - Pas du tout satisfaisant 10 - Très satisfaisant
Santé psychologique et physique	8,22	Formation	8,59
Conciliation études-vie personnelle	8,52	Organisation du programme	8,37
Soutien à l'apprentissage	8,62	Enseignement	8,77
Services à l'élève et accompagnement	8,39	Outils et matériel	8,45
Services complémentaires	8,32	Infrastructures	8,66
Sentiment d'appartenance	8,61	Recommandation	8,81
		Appréciation globale	8,92

ÉVALUATION DU PLAN DE LUTTE VISANT À PRÉVENIR L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de lutte visant à prévenir l'intimidation et la violence à l'école et conformément aux pistes de prévention identifiées, voici les actions qui ont été maintenues ou implantées en 2023-2024.

Sensibiliser les élèves et les membres du personnel à ce que sont les conflits, les actes d'intimidation et de violence

- Une tournée des groupes a été faite au cours de l'automne 2023 par les techniciennes en éducation spécialisée de l'EPSH, afin de présenter les éléments clés du plan de lutte ainsi que les procédures en situation conflictuelle ou accidentelle et en situation d'intimidation ou de violence
- Un courriel SOS permettant de recueillir les dénonciations d'événements violents ou l'intimidation a également été maintenu. À ce jour aucun message n'a été acheminé à cette boîte courriel.

Les situations qui ont été portées à l'attention de nos ressources internes cette année et qui ont été analysées par les directions adjointes se sont avérées être de nature conflictuelle. Un accompagnement a été offert aux élèves impliqués dans ces situations et les dispositions du guide de l'élève du centre ont été appliquées lorsque nécessaire.

Maintenir l'offre du programme de Gestion Positive des Situations en Formation Professionnelle (GPS-FP)

- Pour une quatrième année consécutive, la formation GPS-FP a été offerte à un groupe d'enseignantes et d'enseignants de l'EPSH.

Consultation des élèves sur le sentiment de sécurité

La consultation menée en 2023-2024 auprès des élèves finissants, pour laquelle 436 répondants ont complété le sondage, révèle que 90,39 % d'entre eux se sentent en sécurité à l'EPSH.

DÉFINITIONS

La *Loi sur l'instruction publique* contient plus d'une vingtaine de verbes faisant référence aux fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement (adopter, approuver, consulter, informer, évaluer, rendre compte, etc.). Pour vous guider dans l'utilisation fréquente de deux verbes lors des séances du conseil d'établissement, soit « adopter » et « approuver », voici quelques indications clés.

Adopter

« Adopter » signifie que le conseil d'établissement a les **pleins pouvoirs** sur le contenu d'un document, d'une proposition ou d'un projet qu'il a devant lui. Il peut le **modifier**, en tout ou en partie, l'**amender** (modification soumise au vote pour corriger, améliorer, compléter ou annuler une partie d'un document, d'un projet ou d'une proposition) ou le **recevoir** tel qu'il a été soumis (adopté à la majorité ou à l'unanimité).

Le conseil qui « adopte » dispose ainsi de toute l'autonomie et de la latitude nécessaires sur le contenu et la portée de ce qu'il va adopter. Il doit donc bien évaluer les avantages et les inconvénients de sa décision, toujours dans l'intérêt des élèves.

Par exemple, le projet éducatif, le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et le budget annuel de l'établissement font l'objet d'une adoption au conseil.

Lors d'une séance, il est ainsi possible pour les membres d'apporter les modifications jugées nécessaires et de procéder à l'adoption séance tenante. Dans certains cas (ex. : budget annuel de l'établissement), si les modifications demandées sont majeures ou nécessitent une analyse approfondie ou une recherche d'informations additionnelles, la proposition peut être retournée à la direction d'établissement pour analyse. La proposition sera alors reportée pour décision à une autre séance.

Approuver

« Approuver » veut dire **donner son accord**. Le conseil d'établissement peut ainsi approuver (à la majorité, à l'unanimité) ou refuser d'approuver une proposition telle que présentée. Le conseil ne peut en modifier lui-même le contenu et cela empêche la mise en place ou l'application d'une proposition.

Ce pouvoir du conseil est limité à la plupart des propositions qui ont été élaborées avec la participation des membres du personnel, puisque cela concerne directement des responsabilités qui leur sont attribuées.

Par exemple, le conseil doit approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'établissement, le temps alloué aux matières et les contributions financières pouvant être exigées aux parents.

Ainsi, si le conseil souhaite modifier en tout ou en partie une proposition, il ne peut le faire et doit retourner la proposition, avec ses commentaires, à la personne ou au groupe qui doit en revoir le contenu, pour que celui-ci soit de nouveau soumis pour approbation à une séance subséquente.

Source : Cahier s'adressant aux membres et à la direction d'établissement - Volet 2 de la formation obligatoire à l'intention des membres des conseils d'établissement ministère de l'Éducation du Québec, p. 27.

RÉFÉRENCES

Loi sur l'instruction publique :

[i-13.3 - Loi sur l'instruction publique \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca)

Formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement :

[Formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://www.quebec.ca)